



Séance du 14 décembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	38

Objet de la délibération
AFFAIRES GENERALES Commission Local de l'Eau du SAGE Désignation de représentant
Référence
01_20201214_5.3.3

Date de la convocation
08/12/2020

Date d'affichage
15/12/2020

L'année deux mille vingt, le quatorze décembre à 09 heures, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'Amphithéâtre Jean CAVAILLES – Espace Dewailly à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents :

Mme FOURÉ, DECLE, Mme VERRIER, RIFFLART, DELÉTRÉ, DARRAGON, GEST, DESSEAUX, DEBART, BOCQUILLON, CAPELLE, SUIN, FRANCOIS, GAILLARD, DELFOSSE, CARON-DECROIX, DESFOSSÉS, STOTER, LENGLET, MAGNIER, DURIEUX, THUILLIER, LEROY, BABAUT, CHEVIN.

Excusés ayant donné procuration :

Benoît MERCUZOT à Pascal RIFFLART
Pierre SAVREUX à Paul-Eric DECLE
Anne PINON à Annie VERRIER
Maryse VANDEPITTE à Paul-Eric DECLE
Bénédicte THIEBAUT à Joël SUIN
Annick LEMAIRE à Philippe FRANCOIS
Anna-Maria LEMAIRE à Virginie CARON-DECROIX
Michel WATELAIN à Pascal RIFFLART
Claude CLIQUET à Virginie CARON-DECROIX
Isabelle DE WAZIERS à Jean-Jacques STOTER
Francis PETIT à François DURIEUX
Christelle HIVER à Jean-Michel MAGNIER
Didier DINOARD à Alain BABAUT

Excusés, absents :

Mme SAVARIEGO, FOUCAULT, THEVENIAUD, Mme RODINGER, RENAUX, DUFOUR, OURDOUILLÉ, DOVERGNE, SURHOMME, Mme QUIGNON, DELNEF, BOHIN, NOBLESSE.

A été nommé(e) secrétaire de séance :

DECLE Paul-Eric

Le dernier renouvellement de la CLE s'est tenu en 2018 et court pour 6 ans soit jusqu'en 2024.
Les services de la Préfecture de la Somme travaillent actuellement pour la mise à jour de l'arrêté portant composition de la CLE. Le Pôle métropolitain dispose d'un représentant au sein du collège des Collectivités territoriales et établissements locaux.

Suite aux élections municipales de 2020, il convient de désigner un représentant du Pôle métropolitain du Grand Amiénois en remplacement de Monsieur BELAYERT qui n'est plus désigné au sein du Comité Syndical de ce dernier.

Pour rappel, la nomination en CLE est nominative et non substituable.

Il est proposé aux membres du comité syndical de désigner un représentant.

Monsieur Patrick DESSEAUX se porte candidat.

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré.
A l'unanimité

- Désigne Monsieur Patrick DESSEAUX pour représenter le Pôle métropolitain du Grand Amiénois au sein de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Fait et délibéré le 14 décembre 2020
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Président,
P. RIFFLART



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois

Utilisateur : Leriverend Emilie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	0120201214533
Date de la décision :	2020-12-14 00:00:00+01
Objet :	AFFAIRES GENERALES - COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3.3 - autres
Identifiant unique :	080-200082063-20201214-0120201214533-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à emilie.leriverend@grandamienois.com

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-200082063-20201214-0120201214533-DE-1-1_0.xml	text/xml	960
Nom original :		
01_20201214_533_DESIGNATION_CLE.pdf	application/pdf	126338
Nom métier :		
99_DE-080-200082063-20201214-0120201214533-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	126338

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 décembre 2020 à 15h10min45s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 décembre 2020 à 15h10min45s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 décembre 2020 à 15h10min47s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 décembre 2020 à 15h10min54s	Reçu par le MI le 2020-12-14

